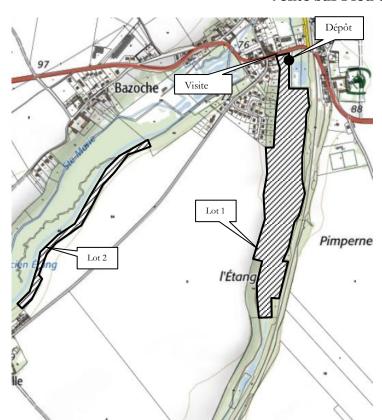
Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire M. Mantel
Certification non

Département Oise (60)

Localisation Crépy-en-Valois Ouest

Commune Duvy

Lieu-dit Bois de l'Etang

Coordonnés GPS Longitude : 2° 85' 58,80" E

Latitude: 49° 23' 48,89" N

Essence principale Peupliers
Volume présumé 1 328 m3
Nombre d'arbres 1 476
Volume moyen 0,90 m3

Nature coupe coupe rase

Parcelles cadastrales Lot 1 : B 53, 55, 56, 58, 64, 68 et 183

Lot 2 : C315

Surface 8 hectares environ
Limites plaines/peinture
Marquage points à la peinture

Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par JMP et LE

Expert Cabinet Jean-Marc Péneau

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20

Mel: secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 27 juin 2018

Contact: Eric Mantel au 06.21.75.54.05

		Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
Lot	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Ghoy		71	177	233	139	28	2								650	591	0,91
1	Gaver		40	118	146	34	2	1								341	302	0,89
1	Trichobel		47	115	147	44	5									358	297	0,83
1	Autre Clone		1	6	13	16	1		1							38	41	1,08
1	Gélif		9	9	5	2										25	17	0,68
2	Peupliers divers		9	7	11	20	11	6								64	80	1,25
	Observation:													1476	1328	0,90		

Clauses particulières

Exploitation: tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage: par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Lot 2 : hors culture ou dégats à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage: Lot 1 au Nord

Lot 2 : en accord avec le propriétaire

Délai d'exploitation: 15 octobre 2019 **Délai d'enlèvement**: Lot 1:15.10.2019

Lot 2 : en accord avec le propriétaire

Assujettissement à la TVA: non

Paiement: 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.11.2018 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.04.2019

Caution: 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO: payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières » L'acquéreur La caution

